

## **2016 sera l'année de la promotion des conditions de travail du personnel du secteur**

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-12-21 16:26:50 - Vu sur [pharmacie.ma](http://pharmacie.ma)

Le ministre de la Santé, El Hossaine Louardi, a annoncé, samedi à Marrakech, que l'année 2016 sera placée sous le signe de la promotion des conditions de travail du personnel du secteur.

L'année prochaine, le ministère de la Santé se penchera sur la situation du personnel, notamment la formation et la formation-continue et accordera davantage d'intérêt au volet social des fonctionnaires du secteur, en particulier la facilitation d'accès au logement, a précisé M. Louardi, qui intervenait lors de la cérémonie d'ouverture des travaux de la 6ème rencontre de coordination avec les services déconcentrés du ministère.

Le ministère œuvrera également à l'amélioration des conditions de travail à travers la mobilisation de 1 milliard de dirhams annuellement, à partir de 2016 pour une période de 5 ans, destiné au financement de l'acquisition des équipements biomédicaux et de la restructuration des hôpitaux régionaux et provinciaux, a-t-il fait savoir.

Il a également fait état du lancement d'un nouveau programme au profit des citoyens, baptisé « khadamati », qui ambitionne d'améliorer les conditions d'accès aux services sanitaires, expliquant que ce programme comporte un service « allo Mawiidi » renforcé par un portail électronique ([www.mawiidi.ma](http://www.mawiidi.ma)) pour prendre rendez-vous auprès des hôpitaux publics et asseoir une coordination entre les citoyens et le personnel des hôpitaux du Royaume qui sera opérationnelle à compter du 1er janvier prochain, ainsi que le service « Allo Chikaya » destiné à recueillir les réclamations avec la mise sur pied d'un portail ([www.Chikayasanté.ma](http://www.Chikayasanté.ma)) qui a déjà débuté progressivement.

Ce programme comprend également un portail électronique national « Sihati » dédié à l'information et la sensibilisation sanitaire, outre un portail électronique (Sihat Achabab) qui fournira des informations sur la santé des jeunes et des adolescents.

Dans la perspective de la mise en place effective de la régionalisation avancée, M. Laourdi a relevé que ce choix contribuera à conférer davantage de justice en matière d'accès aux services de santé et à pallier certains dysfonctionnements entre les régions d'une part, et entre le monde rural et le milieu urbain, d'autre part.